

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4443>



TZR sans frontières ?

- SNES académique de Dijon - S3 - Editorial -



Date de mise en ligne : mercredi 18 septembre 2013

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Quand le rectorat de Dijon prendra-t-il la décision d'arrêter de déplacer les enseignants remplaçants (TZR) du second degré comme des pions sur la carte de l'académie ?

Quand cessera-t-il d'être dans le déni des difficultés dans lesquelles il place les agents dont il a la charge et la responsabilité ?

Malheureusement, en ce début d'année, le rectorat de Dijon ne s'est fixé aucune limite, dépassant celles, physiques, psychiques, des personnels qu'il pousse à bout. Et malheureusement, cela dépasse les frontières de l'entendement.

Quelques cas sont édifiants, hélas.

Comme cet enseignant, devant effectuer tous les jours le trajet de Louhans (la résidence administrative de l'agent) à Chauffailles. 4 h de route par jour, près de 20h de route dans la semaine ! Le rectorat se satisfait d'une solution d'hébergement... A la charge de l'enseignant ! Dans une chambre de la maison de retraite de Chauffailles... Sans téléphone, sans accès internet, sans... bureau !

Ou encore celui-ci, qui pour toute l'année scolaire devra se rendre à Charolles en partant de... Dijon !

Ou celui-ci : sur trois établissements différents, distants entre 20 et 80 km de la résidence administrative. Une heure de "trou" de 15h à 16h" pour corriger des copies ? Non, Il faudra prendre la route et parcourir 60 km pour rejoindre le dernier établissement de la journée de 17h à 18h...

Que penser de celui-ci ? Une affectation au collège de Villeneuve la Guyard, dans l'Yonne... avec comme point de départ, le lycée de Brochon ! 3h50 de route (hors autoroute, le rectorat ne rembourse pas les péages...) pour le trajet aller. Un emploi du temps du lundi au vendredi.

Quelques précisions utiles :

Le rectorat de Dijon ne rembourse aucun hébergement, à la charge de l'enseignant.

Le rectorat ne rembourse pas les péages...

Si une indemnité est normalement versée aux collègues concernés, celle-ci compense une situation particulière dont le déplacement n'est qu'un aspect.

Au final, nous avons donc des agents qui ont reçu un ordre pour assurer une mission de service public... pour une grande part à leur frais...

Mais pourquoi une telle situation ?

Le temps des suppressions de postes n'est pas révolu... Il y a près de 80 enseignants remplaçants en moins dans notre académie par rapport à l'année dernière. 300 de moins par rapport à 2008. Leur effectif atteint ainsi 541 personnes, un niveau bas record.

Parmi ces personnels, 333 sont déjà en charge d'un ou plusieurs remplacements pour toute l'année scolaire, sur 2, 3, voire 4 établissements en même temps !

Mais cela fait quand même 208 profs de libre pour les remplacements en cours d'année ? Et oui, mais ce n'est pas assez. Tous sont déjà occupés à quelques jours de la rentrée !

Ainsi, il n'y a plus de TZR de Physique Chimie disponible dans l'Yonne, par exemple.

Sur 27 disciplines, 22 voient leurs effectifs de professeurs remplaçants réduits à 0 dans deux départements ou plus de notre académie !

Un TZR rattaché à Nevers pourra donc bientôt être affecté à Chatillon sur Seine pour 6 mois. Et qu'importe si dans les deux jours qui suivent, un besoin de remplacement se fait jour à Nevers... Il n'y aura plus personne pour l'assurer !

Le SNES-FSU défend la mise en place d'un vrai service public du remplacement avec des personnels respectés, placés dans des situations de bien faire leur travail.

Mais il affirme haut et fort : un remplacement ne doit pas se faire à n'importe quel prix.

TZR sans frontières ?

Les personnels n'ont pas à payer le prix fort (risque routier, fatigue, intensification du travail) des ajustements successifs qui ont vu, pour des logiques comptables, les zones de remplacement s'agrandir et le nombre de TZR diminuer.

Si la politique mise en œuvre par l'actuel ministre de l'Education Nationale, promue par madame le recteur, n'est pas la cause de cette situation, l'intransigeance du rectorat ne fait qu'accomplir les desseins de son prédécesseur.

Est-ce en infligeant de telles situations que le ministère de l'Education Nationale compte enrayer la crise des vocations de nouveaux professeurs ? En promettant 25 heures de déplacement dans la semaine, 18h de cours, 22h de tâches de préparation, correction, suivi, réunion, orientation, coordination, un hébergement et des déplacements non remboursés ?

Au théâtre, cette tartufferie mériterait des applaudissements.

Mais dans la vraie vie, ce sont bel et bien des personnes qui sont touchées dans leur chair, atteintes dans les valeurs qu'elles portent pour leur métier, incrédules devant le rouleau compresseur qui réduit en poussières toutes tentatives de faire valoir des contraintes, professionnelles et personnelles.

La section académique du SNES-FSU demande au rectorat de Dijon de cesser de prononcer de telles affectations et de revenir sans délais sur les décisions d'affectation pour lesquelles nous l'alertons... depuis plusieurs jours sans réponse de sa part. Politique de l'autruche ?